

Le formulaire d'invitation à chacune des activités vous informe des remboursements auxquels vous avez droit. Voici les pièces justificatives que vous devez fournir pour vous en prévaloir.

Veillez nous faire parvenir le tout à l'adresse suivante et prendre soin de conserver une copie dans vos dossiers:

Groupe Export agroalimentaire
a/s de Roxane Buron
668 montée Montarville
Saint-Bruno-de-Montarville (QC)
J3V 6B1

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec Roxane Buron au 450-461-6266, poste #209.

1. TRANSPORT (exposant et visiteur)

Pour votre déplacement effectué en AVION, veuillez fournir les pièces justificatives suivantes :

- La facture originale de l'agence de voyages OU imprimé original de la confirmation de votre réservation faite en ligne;
- Le billet d'avion ou les cartes d'embarquement originales;
- La preuve de paiement conforme du billet d'avion.

Si votre déplacement s'est effectué en AUTOMOBILE, veuillez fournir les pièces justificatives suivantes :

- Toutes les factures originales d'essence hors Québec;
- Toutes les factures originales de restaurants, de stationnement, de péage, de transport en commun, reçus de taxi;
- La facture originale de l'hôtel et la preuve de paiement conforme;
- Votre adresse de départ.

2. HÉBERGEMENT – PER DIEM (exposant seulement)

Pour votre indemnité journalière :

- La facture originale de votre hôtel remise lors de votre départ
- La preuve de paiement conforme.

3. FORFAITAIRE

- Les pièces justificatives à fournir sont les mêmes que pour le transport et l'hébergement.

4. AMÉNAGEMENT SUPPLÉMENTAIRE (exposant seulement)

Pour l'aménagement supplémentaire de votre kiosque auprès d'un fournisseur sur le site même de la foire :

- La facture originale du fournisseur de service
- La preuve de paiement conforme.
- Ces frais comprennent : chaises, table, nappe, plantes, « lead retrieval », électricité, réfrigérateur, congélateur, tapis. Notez que le matériel promotionnel n'est pas admissible.

5. ENVOI D'ÉCHANTILLONS (exposant seulement)

Pour l'envoi de vos échantillons :

- Aucun document n'est requis. Vous ne pouvez vous prévaloir de réductions sur le transport que si vous participez à l'envoi consolidé de marchandises avec le Groupe Export.
- Le Groupe Export acquittera la facture du transporteur puis vous refacturera votre quote-part en y appliquant le rabais auquel vous avez droit.
- Les frais de cueillette, de manutention du quai de déchargement jusqu'au kiosque ainsi que le transport de retour sont admissibles. Les règles sont les mêmes pour ces frais.
- Les frais de douanes et de courtage ne sont pas admissibles.

6. PREUVES DE PAIEMENT (exposant et visiteur)

- Pour toute dépense payée par chèque, fournir une **copie recto verso** du chèque encaissé.
- Pour toute dépense payée par carte de crédit, fournir une **copie du relevé sur lequel figure la dépense**. Il est important que le nom du détenteur de la carte figure sur le relevé présenté, sinon joindre la page sur laquelle le nom apparaît.
- Si vous présentez des preuves de paiement au nom d'un employé plutôt qu'au nom de l'entreprise, vous devez fournir son compte de dépenses ainsi que la copie recto-verso du chèque encaissé correspondant au compte de dépenses présenté.

7. RAPPORT D'ACTIVITÉS (exposant et visiteur)

- Vous devez compléter et joindre un rapport d'activités signé pour toute demande de remboursement. Vous pouvez télécharger ce document sur notre site, sous l'onglet « Programme » // « À propos de programmes ».